



Charte d'Ecoresponsabilité

Le Groupe CANAL+, conscient de la nécessité de réduire l'empreinte écologique de ses programmes, a contribué à la création de l'association ECOPROD pour accélérer la diffusion des bonnes pratiques et la mise en place d'outils spécifiques permettant de produire des contenus audiovisuels plus respectueux de l'environnement.

C'est pourquoi, à l'occasion de notre collaboration, nous attirons votre attention sur quelques points qu'il nous semble essentiel de mettre en place.

Nous vous recommandons, sauf impossibilité, de :

➤ **Limiter l'impact des transports, en :**

- mutualisant les transports (transports en commun, covoiturage) et favorisant le télétravail quand cela est possible
- favorisant le transport ferré à l'avion
- utilisant des transports hybrides et/ou électriques pour les déplacements lors du tournage
- réduisant le poids du matériel transporté au strict nécessaire

➤ **Réduire l'impact énergétique des équipements techniques, en :**

- évitant le recours aux groupes électrogènes et en consommant en priorité de l'électricité d'origine renouvelable
- éteignant les équipements qui ne servent pas et en utilisant des éclairages à basse consommation
- prolongeant au maximum la durée de vie des équipements techniques

➤ **Consommer responsable et limiter les déchets, en :**

- choisissant des fournisseurs à proximité pour tous les achats et privilégiant les produits bio en vrac (ex : pour le catering, la régie...)
- utilisant des matières responsables et produits d'origine naturelle dans la fabrication des décors (peintures recyclables, bois local...) et pour le maquillage
- réduisant le gaspillage alimentaire et l'utilisation de papier
- évitant les produits jetables (ex : lingettes, vaisselle lavables) au profit de contenants réutilisables (ex : gourdes plutôt que gobelets)



-favorisant l'éco-conception des décors en améliorant leur modularité et le réemploi des costumes (ex : en évitant d'acheter neuf, en les donnant à des associations après usage...)

-améliorant le tri sélectif pour les déchets

➤ **Veiller au respect de la biodiversité :**

-en cas de tournage en milieu naturel, en définissant une stratégie de respect de la biodiversité en lien avec les gestionnaires des espaces naturels

➤ **Faire un bilan environnemental, tel que :**

-le bilan carbone selon la méthodologie de l'ADEME, intégrée notamment dans le calculateur Ecoprod <https://carbonclap2.ecoprod.com/login>

-le suivi des kms parcourus par type de véhicules

-le calcul du poids des déchets produits par type

➤ **Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur des impacts générés par la production**

Diverses structures proposent l'achat de crédits carbone, délivrés sur des projets certifiés.

➤ **Contribuer à la représentation de pratiques favorables à la protection de l'environnement et à la lutte contre le dérèglement climatique, en :**

-traitant dans les contenus produits, dans la mesure du possible, des thématiques liées à l'environnement, à sa protection et à la lutte contre le dérèglement climatique, ou en proposant des représentations de pratiques favorables à la protection de l'environnement et à la lutte contre le dérèglement climatique

-dans le cas où le programme contiendrait du placement de produits, réduisant la part des produits ayant un impact négatif sur l'environnement

-interrogeant les biais et automatismes d'écriture pour représenter une société plus inclusive et plus durable dans les fictions, en s'appuyant par exemple sur le [Guide de l'Ecran d'Après](#)

Nous vous remercions de l'attention que vous prêterez à ces recommandations et sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et échanger sur vos retours d'expériences : [votre contact habituel] ou à marine.schenfele@canal-plus.com pour la direction de la RSE du groupe.